

# Déclaration de conformité au RGPD

---

*Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données)*

## 1 Introduction

Le Règlement Général sur la Protection des Données, entré en vigueur en mai 2018, régit les pratiques relatives au traitement et à la libre circulation des données à caractère personnel. Il vise à protéger les libertés et les droits fondamentaux des personnes physiques, et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel<sup>1</sup>.

Le règlement consacre le principe de transparence en matière de traitement des données à caractère personnel, lequel exige que toute information et communication relatives au traitement de ces données soient aisément accessibles, faciles à comprendre et formulées en des termes clairs et simples<sup>2</sup>.

La présente déclaration de conformité vise à mettre en œuvre ce principe de transparence et à expliquer aux bénéficiaires des services de l'Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue (IFPC) comment sont traitées leurs données et quels sont leurs droits au regard du RGPD.

L'institut interréseaux de la Formation professionnelle continues (IFPC), représenté par Monsieur Christophe Mélon ([christophe.melon@cfwb.be](mailto:christophe.melon@cfwb.be)), est le responsable de traitement pour les données à caractère personnel des bénéficiaires de ses formations.

Pour toute demande relative à la mise en conformité et aux traitements des données, vous pouvez vous adresser à Monsieur Olivier Lambrecht, délégué à la protection des données de l'Institut sur son adresse [olivier.lambrecht@cfwb.be](mailto:olivier.lambrecht@cfwb.be).

## 2 Conformité au RGPD

L'IFPC garantit la sécurité et la protection des informations à caractère personnel qu'il traite.

---

<sup>1</sup> RGPD, article 1<sup>er</sup>.

<sup>2</sup> RGPD, considérant 39.

## 2.1 Licéité du traitement des données

Dans la mesure du possible, l'IFPC s'assure d'obtenir le consentement de la personne dont les données à caractère personnel sont traitées. Au moment de l'inscription de son membre du personnel, la direction transmet à l'Institut des données à caractère personnel.

Les données qui sont récoltées et traitées en dehors du consentement de la personne concernée le sont dans le cadre de l'exécution des missions d'intérêt public de l'IFPC et de l'obligation légale qui incombe à l'Institut d'organiser les formations, effectuer le suivi et délivrer les attestations qui en découlent.

L'IFPC ne collecte et ne traite aucune donnée considérée comme sensible au sens du RGPD (origines raciales ou ethniques, opinions politiques, philosophiques ou religieuses, appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à leur santé ou à leur vie sexuelle).

## 2.2 Finalités du traitement des données

L'IFPC traite les données dans le cadre de l'exercice de ses missions d'intérêt public et notamment pour permettre la participation de la personne inscrite à la formation et assurer le suivi auprès de personne inscrite une fois la formation terminée (suivi dans le cadre du paiement d'une éventuelle prime, paiement des éventuels frais de déplacement, envoi des attestations de fréquentation, ...).

## 2.3 Mesures mises en œuvre par l'IFPC

Dans le cadre du traitement des données des bénéficiaires de formation de l'IFPC, l'Institut met en place toute une série de mesures permettant de garantir le respect du RGPD et un niveau de sécurité adapté.

L'IFPC, avec le support de l'ETNIC, veille à ce que les plateformes électroniques sur lesquelles sont conservées les données sous forme numérique soient sécurisées. En ce sens, une convention particulière avec l'ETNIC a été conclue afin de garantir la sécurité de la conservation des données. D'autres mesures sont également mises en œuvre, telles que l'utilisation d'anti-virus, liaisons cryptées par VPN pour les télétravailleurs, réseau fermé, etc.

Par ailleurs, l'IFPC ne transmet que les données nécessaires à l'organisation de la formation aux opérateurs de formation externes, qui sont ses sous-traitants au sens du RGPD. Par ailleurs, l'IFPC s'assure que les données transmises ne sont pas conservées ou utilisées à des fins étrangères aux finalités liées à l'exécution des missions de formation. Les sous-traitants de l'IFPC n'ont pas un accès direct aux données qui sont traitées par l'Institut et ils sont contractuellement obligés de se mettre en conformité avec le RGPD.

L'Institut met également en place un registre de traitement des données ainsi qu'une analyse d'impact relative à la protection des données.

Chaque bénéficiaire de formation dont les données sont traitées par l'IFPC dans le cadre de l'exercice de ses missions dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (pour autant que cela n'empêche pas l'exercice des missions d'intérêt public) et de portabilité des données le concernant.

Les données sont traitées uniquement au sein de l'Union européenne.

### **3 Pour aller plus loin**

Le RGPD est accessible [ici](#). Vous trouverez des informations succinctes sur la protection des données à caractère personnel sur le [site du SPF Justice](#) et sur le [site de l'Autorité de protection des données](#).

La déclaration de confidentialité de l'IFPC est accessible [ici](#).